

TROUBLES DU DÉFICIT D'ATTENTION (TDA)



NOTE IMPORTANTE

Tel qu'écrit dans la réglementation aérienne : « Toute fausse déclaration faite à un médecin examinateur par un candidat à une licence ou à une qualification sera signalée aux services de délivrance des licences [...] afin que ces services puissent prendre les mesures qu'ils jugent nécessaires ». Faire sciemment une fausse déclaration est une infraction en vertu de l'alinéa 7.3(1)(a) de la Loi sur l'aéronautique.

CONTENU DU RAPPORT À FOURNIR

Tout.e candidat.e qui a reçu un diagnostic du trouble du déficit d'attention doit enclencher certaines démarches s'il.elle désire poser sa candidature au programme *Techniques de pilotage d'aéronefs*. La réglementation aérienne sur le sujet est très stricte. Le CQFA applique donc tous les éléments de la réglementation lors de son processus de sélection.

Le rapport neuropsychologique doit inclure les éléments suivants:

- Histoire de développement
- Histoire médicale
 - Historique de la symptomatologie
 - Diagnostic en utilisant la norme du DSM V
 - Historique pharmacologique
 - Antécédents personnels
 - Antécédents familiaux
- Portrait du niveau de fonctionnement à l'école ou au travail, au niveau social
- Observations en évaluation
- Résultats de l'évaluation
- Synthèse et conclusions

Le rapport doit être **final et dater de moins d'un an** pour être considéré comme valide. Un rapport d'un médecin de famille ne peut être accepté pour l'analyse du dossier.

Tests recommandés:

- BASC-3
- CPT-3
- CATA
- WISC -V ou WPPSI-IV (selon l'âge)

Les éléments à analyser sont:

- Le rendement intellectuel
- Les fonction attentionnelles et exécutives
 - habiletés visuoattentionnelles
 - attention sélective
 - attention soutenue
 - vigilance
 - mémoire de travail
 - inhibition/impulsivité
 - flexibilité mentale
- Évaluation comportementale et affective



Pour information:

Nicole Rioux

Coordonnatrice du processus de sélection
et conseillère en formation scolaire
nrioux@cqfa.ca - 418 673-3421 poste 1828